



THERMOFLAN

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conforme à la réglementation (EC) No. 1907/2006 (REACH)

NETTOYANT OBJETS

Date de révision : 01.03.2018

Version (révision) : 103.1.0 (103.0.0)

SECTION 1: Identification du produit / du mélange / de la société

1.1 Identification du produit

NETTOYANT / dégraissant (11062001)

PROPAN-2-OL ; CAS No. : 67-63-0 ; EC No. : 200-661-7 ; INDEX No. : 603-117-00-0 ;

enregistrement REACH No. : 01- 2119457558-25-xxxx

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie de produit [PC]

PC9 - Enduits et peintures, charges, mastics, diluants

PC35 - Produits de lavage et de nettoyage (y compris les produits à base de solvant)

Secteur d'utilisation [SU]

SU3a – Usage industriel

Usages déconseillés

Le produit tel quel ne doit pas être accessible au grand public / aux consommateurs

Ce produit n'est pas recommandé pour les applications autres que celles identifiées

1.3 Informations concernant le fournisseur de la fiche de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusive / utilisateur en aval /distributeur)

Raison sociale : THERMOFLAN

Adresse : 259 Chemin de la Côte

Code postal / ville : F-30120 MOLIERES CAVAILLAC

Telephone : +33 (0)4 67 81 14 41

Telefax : +33 (0)4 67 81 09 80

E-mail : info@thermoflan.com

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Voir site - <http://www.centres-antipoison.net/>

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon la réglementation (EC) No 1272/2008 [CLP]

Irrit. Yeux 2 ; H319 – lésions oculaires graves / irritation oculaire : Catégorie 2 ; provoque une grave irritation oculaire

Liq. Flam. 2 ; H225 – liquide inflammable : Catégorie 2 ; Liquide et vapeur hautement inflammables

STOT SE 3 ; H336 - STOT-simple exposition : Catégorie 3 ; peut provoquer somnolence ou vertiges

2.2 Eléments d'étiquetage

Etiquettes selon réglementation (EC) No. 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



Flamme (GHS02) · Point d'exclamation (GHS07)

Mot d'avertissement

Danger

Phrases de danger

H225

Liquide et vapeur hautement inflammables

H319

Provoque une grave irritation des yeux

H336

Peut provoquer somnolence et vertiges



THERMOFLAN

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P233 Conserver le récipient bien fermé.
- P312 Appeler un centre antipoison / un médecin en cas de malais
- P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
- P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé, au frais
- P501 Éliminer le contenu / le conteneur dans une entreprise de traitement des déchets agréée.

Règles spéciales applicables aux éléments d'étiquetage supplémentaires pour certains mélanges

Usage professionnel uniquement

2.3 Autres dangers

Aucun

SECTION 3: Composition/informations sur les ingrédients

3.1 Substances

Nom de la Substance : PROPAN-2-OL

No. INDEX : 603-117-00-0

No. EC. : 200-661-7

No. REACH . 01-2119457558-25-xxxx

No. CAS. : 67-63-0

Pureté : 100 % [masse]

SECTION 4: Mesures de premier secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité). Evacuer la personne touchée de la zone de danger et la coucher. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente ou souffrant de crampes. Si la personne est inconsciente, la placer en position de sécurité et consulter un médecin.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air frais et la maintenir au chaud et au repos. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Retirer les vêtements contaminés. En cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau savonneuse puis appliquer une pommade grasse sur la peau.

En cas de contact avec les yeux

Rincer à l'eau suffisamment longtemps, en gardant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologiste

Après ingestion

Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion accidentelle, et si la personne est consciente, rincer la bouche avec beaucoup d'eau et obtenir un avis médical. Boire l'eau à petites gorgées (effet de dilution).

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Etourdissement, maux de tête, altération de la vision, nausée, vomissement

4.3 Indications sur avis médical et traitement spécial nécessaire

aucun

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

moyen d'extinction approprié

Mousse résistant à l'alcool dioxyde de carbone (CO2) poudre d'extinction Eau pulvérisée

moyen d'extinction inapproprié

Jet d'eau à haute puissance



THERMOFLAN

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, libération possible de : monoxyde de Carbone, dioxyde de Carbone (CO2)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie : Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

5.4 Informations complémentaires

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter à l'égout. Déplacer les récipients non endommagés hors de la zone de danger, si cela peut être fait en toute sécurité. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie aux abords du feu.

SECTION 6: Mesures en cas de déversement accidentel :

6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Supprimer toute source possible d'incendie. En cas d'exposition à des vapeurs/poussières/aérosols, porter un appareil respiratoire. Assurer une ventilation adéquate. Voir les mesures de protection au point 8 de la FDD

Précautions pour l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les sols, sous-sols, eaux de surface ou égouts

6.3 Methodes et matières for containment and cleaning up

Absorber avec un produit liant (ex . sable, terre de diatomée, agent liant universel).

Recueillir dans des récipients fermés et appropriés pour l'élimination. Bien nettoyer les zones contaminées.

6.4 Reference à d'autres paragraphes

Voir sections 8 &13

SECTION 7: Manipulation et stockage



7.1 Précautions pour la manutention

En cas de manipulation à découvert, utiliser des dispositifs de ventilation avec aspiration à la source. Si la ventilation par aspiration à la source n'est pas possible ou insuffisante, toute la zone de travail doit être ventilée par des moyens techniques. N'utiliser le produit que dans un lieu où flamme nue, feu et autres sources inflammables sont absentes.

Mesures de protection

Tout le processus de travail doit être conçu pour exclure l'inhalation de vapeurs/ brouillards. Prendre des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique.

Mesures de prévention contre l'incendie.

Tenir à l'écart des sources d'inflammation. Ne pas fumer. Mesures habituelles de lutte contre l'incendie. Les vapeurs, plus lourdes que l'air, se répandent au sol et forment des mélanges explosifs avec l'air. Tenir à l'écart de source de chaleur (ex surface chaude), étincelle ou flamme nue. Prévoir la mise à la terre des conteneurs, équipements, pompes et installations de ventilation. N'utiliser que des outils anti statiques. Porter des vêtements et chaussures anti statiques. Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les décharges électrostatiques.

Mesures visant à prévenir la formation d'aérosol et de poussières

Evacuer les vapeurs/aérosols directement au point d'origine N'utiliser que dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour l'environnement

Ne pas laisser le produit pénétrer dans les puits ou égouts.

7.2 Conditions de sécurité pour le stockage, y compris

Conseils pour stockage commun

Classe de stockage : 3

Classe de stockage (TRGS 510) : 3

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Aucune



THERMOFLAN

SECTION 8: Contrôle d'exposition / protection personnelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

PROPAN-2-OL ; CAS No. : 67-63-0

Type de valeur limite :	Limite Maximum dans l'atmosphère du lieu de travail (D)
Valeur limite :	200 ppm / 500 mg/m ³
Limite maximum :	2(II)
Remarque :	Y
Version :	04-11-2017

Valeurs limites Biologiques

PROPAN-2-OL ; CAS No. : 67-63-0

Type de valeur limite :	TRGS 903 (D)
Paramètre :	Acetone / Sang total (B) / fin d'exposition ou de travail
Valeur limite :	50 mg/l
Version :	31-03-2004
Type de valeur limite :	TRGS 903 (D)
Paramètre :	Acetone / Urine (U) / fin d'exposition ou de travail
Valeur limite :	50 mg/l
Version :	31-03-2004

8.2 Contrôles d'exposition



Equipement de protection personnelle

Protection yeux / visage

Lunettes avec protections latérales.

Protection de la peau

Protection des mains

Aucun matériau ou association de matériaux ne procurera une résistance illimitée à un individu ou à une combinaison de produits chimiques. Le temps de percée doit être supérieur au temps d'utilisation finale du produit. Les instructions et informations fournies par le fabricant de gants sur leur utilisation, stockage, maintenance et remplacement doivent être suivies. Les gants doivent être remplacés régulièrement et en cas de signe d'endommagement de la matière. Assurez-vous toujours que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont stockés et utilisés correctement. Les performances ou l'efficacité du gant peuvent être réduites par des dommages physiques / chimiques et un mauvais entretien. Les crèmes protectrices peuvent aider à protéger les zones exposées de la peau, elles ne doivent cependant pas être appliquées une fois l'exposition terminée

Par contact à long terme :

Matière adaptée : caoutchouc Butyl (butyl rubber)

Temps de percée (durée maximum d'utilisation) : 480 min

Epaisseur de la matière : 0,7 mm

Gants recommandés : DIN EN 374

Mesures supplémentaires de protection des mains: Vérifier l'étanchéité / l'imperméabilité avant utilisation. Ne portez pas de gants à proximité de machines et d'outils rotatifs. Si vous souhaitez réutiliser les gants, nettoyez-les avant de les retirer et aérez-les bien.

Remarque: La qualité des gants de protection résistant aux produits chimiques doit être choisie en fonction de la concentration spécifique sur le lieu de travail et de la quantité de substances dangereuses. À des fins spéciales, il est recommandé de vérifier la résistance aux produits chimiques des gants de protection mentionnés ci-dessus avec le fournisseur de ces gants.

Protection personnelle

Blouse de labo, combinaison



THERMOFLAN

Vêtements de protection appropriés : Pour la protection contre le contact direct avec la peau, des vêtements de protection corporelle sont essentiels (en plus des vêtements de travail habituels). Chaussures de sécurité résistantes aux produits chimiques. Ne porter que des vêtements de protection ajustés, confortables et propres.

Propriétés requises : antistatique. Résistant à la chaleur et aux flammes

Matière conseillée : fibres naturelles (ex : coton), fibre synthétique résistant à la chaleur

Protection respiratoire

Si des moyens techniques d'évacuation ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisants, une protection respiratoire doit être portée.

Appareil approprié de protection respiratoire

DIN EN 12942:2009-02 Dispositif de filtration à filtre ou dispositif de filtration à ventilateur type: A marron

Mesures générales de sécurité / santé

Se laver les mains avant chaque pause et en fin de travail. Appliquer un soin de peau en fin de travail.

SECTION 9: Propriétés physiques & chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Couleur: Incolore

Odeur: Caractéristique

Apparence: Clair, sans dépôt

Données de base relevant de la sécurité

Etat physique :				Liquide	
Stocker à l'abri du gel :				No	
point / plage de fusion :	(1013 hPa)	<		-30 °C	
point / plage d'ébullition :	(1013 hPa)			82 °C	Calculé
Température de décomposition	(1013 hPa)			Donnée indisponible	
Point d'éclair :				12 °C	ASTM D 6450
Température d'ignition :				399 °C	Estimé
Limite d'explosion inférieure :		>		2 Vol-%	Estimé
Limite d'explosion supérieure :		<		13 Vol-%	Estimé
Pression vapeur :	(20 °C)			4 kPa	
Densité :	(20 °C)			0,781 - 0,791 g/cm ³	
log P O/W :				Donnée indisponible	
Seuil odeur :				Donnée indisponible	
Taux Vaporisation :				Donnée indisponible	
Propriétés explosives :				Donnée indisponible	

9.2 Autres informations :

Les informations sur les propriétés physiques et chimiques de base avec données indisponibles signifient non applicable en raison de la nature du produit

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas d'information disponible

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune

10.4 Conditions à éviter

Pas d'information disponible

10.5 Matériaux Incompatibles

Alkali (lye), concentré. Acide, concentré. Agents oxydants, forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dioxyde de carbone . monoxyde de carbone



THERMOFLAN

SECTION 11: Toxicological information

11.1 Information sur les effets toxicologiques

Effets aigus

Inhalation / contact avec les yeux : à des concentrations élevées irritant pour les muqueuses, effet narcotique et influence sur le pouvoir de réaction et perte de coordination possibles. Une inhalation prolongée de vapeurs à des concentrations élevées peut entraîner des maux de tête, des vertiges et des nausées. Peut provoquer une irritation respiratoire.

Toxicité orale aigue

Paramètre :	LD50 (PROPAN-2-OL ; CAS No. : 67-63-0)
Voie d'exposition :	Orale
Espèce :	Rat
Dose effective :	5840 mg/kg

Toxicité dermique aigue

Paramètre:	LD50 (PROPAN-2-OL ; CAS No. : 67-63-0)
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose effective :	> 5000 mg/kg

Toxicité inhalation aigue

Paramètre :	LC50 (PROPAN-2-OL ; CAS No. : 67-63-0)
Voie d'exposition :	Inhalation
Espèce :	Rat
Dose effective :	> 20 mg/l
Voie d'exposition :	4 h

Effets Irritants et corrosifs

Irritation primaire de la peau

Pas d'information disponible

Irritation oculaire

Pas d'information disponible.

Irritation du système respiratoire

Pas d'information disponible

Sensibilisation

En cas de contact avec la peau

Pas d'information disponible.

En cas d'inhalation

Pas d'information disponible.

Effets CMR (cancérogénicité, mutagénicité et toxicité pour la reproduction)

Cancérogénicité

Pas d'information disponible.

Mutagenicité cellules germinale:

Pas d'information disponible

Toxicité pour la reproduction

Pas d'information disponible

STOT-Simple exposition

Pas d'information disponible.

STOT-exposition répétée

Pas d'information disponible

Danger aspiration

Pas d'information disponible



THERMOFLAN

SECTION 12: informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité pour le milieu aquatique

Toxicité aiguë (court terme) pour les algues

Paramètres:	EC50 (PROPAN-2-OL ; CAS No. : 67-63-0)
Espèce :	Daphnia magna (Big water flea)
Paramètre évaluation :	Toxicité aiguë (court terme) daphnia
Dose effective :	> 1000 mg/l
Temps d'exposition :	24 h
Paramètres:	EC50 (PROPAN-2-OL ; CAS No. : 67-63-0)
Espèce :	Toxicité aiguë (court terme) algue
Paramètre évaluation :	Toxicité aiguë (court terme) algue
Dose Effective :	> 1000 mg/l
Temps d'exposition :	72 h

12.2 Persistence and dégradabilité

Biodégradable.

Biodégradation

Paramètre :	Biodegradation (PROPAN-2-OL ; CAS No. : 67-63-0)
Dose effective :	> 69 %
Temps d'exposition :	28 Dagen

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible

12.5 Resultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'information disponible

12.6 Autres effets contraires

Pas d'information disponible.

12.7 Autres indications éco toxicologiques

Aucune

SECTION 13 : considerations relatives à l'élimination

Eliminer conformément à la réglementation

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code déchets (91/689/EEC) : -

13.2 Informations complémentaires

aucune

SECTION 14: informations relatives au transport

14.1 Numéro UN

UN 1219

14.2 Nom d'expédition UN

Transport par terre (ADR/RID)

ISOPROPANOL

transport maritime (IMDG)

ISOPROPANOL

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

ISOPROPANOL

14.3 Classe de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)



THERMOFLAN

Classe : 3
code Classification : F1
N° danger (No.Kemler) : 33
code restriction tunnel : D/E
Réglementations particulières : LQ 1 I - E 2
Etiquette(s) danger :



3

Transport maritime (IMDG)

Classe : 3
No EmS. : F-E / S-D
Réglementations particulières : LQ 1 I - E 2

Etiquettes danger :



3

transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classes : 3
Réglementations particulières : E 2
Etiquettes danger :



3

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers pour l'environnement

transport terrestre(ADR/RID) : Non

transport maritime (IMDG) : Non

transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

aucune

14.7 Transport en vrac selon Annexe II du Marpol et du code IBC

Non applicable

14.8 Informations complémentaires

Bateaux de navigation intérieure(ADN) : pas de donnée disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation nationales

Classe de danger pour l'eau (WGK)

Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau) Classification selon VwVwS

Autres réglementation, restrictions et interdictions

Les restrictions mentionnées à l'annexe XVII de la réglementation (UE) No 1907/2006 doivent être prises en compte.

Informations réglementaires internationales

Ce produit contient au max.: 786 g/l COV

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance.

15.3 Informations complémentaires

Un document concernant les scénarii d'exposition est disponible



THERMOFLAN

SECTION 16: Autres informations

16.1 Indication des changements

11. Irritation primaire de la peau • 11. Irritation des yeux • 11. Irritation des voies respiratoires • 11. Sensibilisation - En cas de contact avec la peau • 11. Sensibilisation - En cas d'inhalation • 11. Cancérogénicité • 11. Mutagénicité sur les cellules germinales • 11. Toxicité pour la reproduction • 11. Exposition unique STOT • 11. Exposition répétée STOT • 11. Danger par aspiration

16.2 Abréviations and acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

ABM Algemene Beoordelings Methodiek

ADR European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road

AC Article category

CSR Chemical safety report

CAS Chemical Abstracts Service

CLP Classification Labelling Packaging

DIN Duitse Instituut voor Normen

DMEL Derived minimum effect level

DNEL Derived No-Effect Level

DU Downstream user

DU-CSA Downstream user chemical safety assessment

ECHA European Chemicals Agency

EC50 Half maximal effective concentration

EINECS European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ERC Environmental release class

ES Exposure scenario

ESD Emission scenario document

EWC European waste Catalogue

EWL European waste list

GHS Globally Harmonised System

IMDG International Maritime Dangerous Goods Code

ISO International Standards Organisation

LC50 Median lethal concentration. The concentration causing 50 % lethality

LD50 Median lethal dose. The dose causing 50 % lethality

LEL Lower Explosion Limit

NOAEL No observed adverse effect level

NOEC No observed effect concentration

NOEL No observed effect level

OC Operational condition

OEL Occupational exposure Limits

PC Chemical product category

PBT Persistent, bioaccumulative, toxic

PNEC Predicted no-effect concentration

PPE Personal protection equipment

PROC Process category

RMM Risk management measure

REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals

SDS Safety data sheet

STEL Short-term Exposure limit

SU Sectors of use

SVHC Substances of very high concern

UC Use category

UN United Nations

VIB Veiligheidsinformatieblad

vPvB Very persistent and very

bioaccumulative ZS Zeer



THERMOFLAN

16.3 Références littéraires et source ~~de données~~

Aucune

16.4 Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon réglementation (UE) No 1272/2008

Classification de la substance ou du mélange selon réglementation (UE) No 1272/2008 [CLP] par méthode de calcul via logiciel

16.4 Phrases H- et EUH- (Numéro et texte complet)

Aucune

16.5 Conseils pour entraînement

Aucun

16.6 Informations complémentaires

nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires. Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Les informations ci-dessus ont été traduites en français pour information
et ne sauraient engager la responsabilité de Thermoflan